

Emmanuel Macron, président de la République, déclarait solennellement la guerre au coronavirus le 13 mars 2020 (Cf. [Déclaration en vidéo](#)). Après un an de guerre, près de 100 000 Français sont décédés au 15 janvier 2021 soit plus de 70 000 personnes directement de la COVID et 30 000 estimés en raison de la non-prise en charge de leurs maladies spécifiques par les services hospitaliers surchargés. Ces morts représentent l'équivalent des pertes françaises de la guerre d'Indochine ou quatre fois plus que celles de la guerre d'Algérie, deux guerres qui, chacune, ont duré globalement huit ans. Cette surmortalité qui touche principalement les personnes âgées, les personnes « à risques », « vulnérables », ou « fragiles » pour utiliser les termes « soft » de notre époque, représente plus de 16% des personnes décédées en plus par rapport aux 610 000 décès annuellement constatés en temps normal.

Compte tenu des pertes, il s'agit donc bien d'une « guerre » mais les « généraux civils » ont-ils été à la hauteur, tout comme leurs troupes représentées par l'administration, tout comme d'ailleurs la société dans son ensemble ? Ont-ils été capables de mobiliser toutes les ressources pour la gagner par exemple avec l'aide complémentaire des armées dans le domaine de la logistique et de la santé ? Quels enseignements, même partiels, peuvent-ils être retirés de cette guerre en cours où les défaites succèdent aux défaites et les incompétences constatées sans réelle solution ?

.*

Des batailles perdues les unes après les autres

Comme en témoignent les médias de tous les pays, les guerres, les menaces migratoires, les crises internationales ont laissé la place à un seul sujet : la pandémie mondiale du coronavirus depuis mi-mars 2020. Le monde vit à l'heure du coronavirus. Les pertes humaines sont importantes mais ne suscitent finalement pas une grande compassion, beaucoup moins que nos soldats tués au combat au Mali, seulement une préoccupation gouvernementale légitime, à la fois en raison des suites judiciaires possibles ou des élections à venir. Elles montrent aussi cette incapacité émotionnelle politique à les assumer à la différence d'un chef militaire. Celui-ci est en effet formé pour assumer cette lourde responsabilité en temps de guerre et lors des opérations, tout en ayant le souci de préserver la vie de ses soldats autant que possible mais n'est pas général qui veut.

La crise sanitaire qui touche la planète et la France impose au moins de se poser la question de savoir pourquoi la France, sixième, septième, huitième... puissance industrielle mondiale n'a pas été capable de faire face au coronavirus malgré deux confinements et un an sur la ligne de front.

Certes, le gouvernement actuel n'est pas responsable de l'impréparation de la société française. Il est clair que son administration n'a pas été capable de planifier une crise potentielle annoncée dès le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale en 2008 (3

pages), celui de 2013 une demi-page, la Revue stratégique en octobre 2017 douze lignes. On aurait pu supposer aussi que le premier confinement aurait servi de leçon. Il n'en a rien été. Certes il y avait les vacances d'été pour récupérer du stress du printemps, des atteintes aux libertés individuelles : « *enfin libéré, enfin libre...* ».

Malgré le camouflage apporté par la communication politique, les batailles perdues se succèdent donc. 2020 : échec du principe de précaution avec des stocks de masques gravement insuffisants, échec de la stratégie de dépistage du coronavirus, échec de notre « *souveraineté* » à gérer la crise avec une mondialisation qui nous a liés notamment à la Chine pour des besoins non anodins et finalement essentiels. 2021 poursuit cette longue liste d'échecs : échec de la logistique pour mettre en place les vaccins ; échec de l'organisation de la vaccination.

Cependant, n'est-elle pas aussi la conséquence d'une administration au moins celle d'Etat qui ne sait plus faire face ? Même la solution du conseil de défense n'a pas réussi à mettre en action efficacement cette bureaucratie (Cf. [Mon intervention du 9 novembre 2020 sur Sputnik](#)).

.*.

La sclérose d'une administration à l'abri de la critique et de la remise en cause

Des éléments clés apparaissent en effet à travers ces batailles perdues. Autant on peut comprendre la surprise gouvernementale face à un nouvel ennemi, autant on ne peut pas comprendre cette incapacité française récurrente à décider avec efficacité et donc à s'organiser. Certes, ce n'est pas la première guerre que nous perdons au moins pour cette raison (1870, 1914, 1940). Les causes sont sans doute à rechercher dans notre organisation sinon notre culture administrative, sans doute aussi chez un certain nombre de groupes de citoyens qui utilisent notre système administratif pour s'opposer aux décisions du temps de crise. L'État de droit passerait par le respect des droits fondamentaux sous le contrôle des juges administratifs, sinon constitutionnels, y compris face à la menace d'une pandémie... et de ses premiers 70 000 morts. Le droit n'est-il pas érigé en finalité ? Dans ce cas, le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat, les tribunaux administratifs au nom des « libertés » servent-ils vraiment l'intérêt du plus grand nombre en temps de crise ? Ce système ne devra-t-il donc pas rendre des comptes lui aussi à la Nation ?

Faut-il oublier en effet ces jugements administratifs d'avril 2020 interdisant à des maires d'imposer le port du masque suite à des plaintes de la ligue des droits de l'homme soutenue par les représentants du gouvernement (Cf. Le Monde du 20 avril, « [Les maires ne peuvent pas obliger les habitants de leur ville à porter un masque](#) »). Dans cet état d'urgence sanitaire, des grèves sont organisées par ceux qui disposent d'un statut protecteur (SNCF, enseignants...). Les manifestations rassemblant des milliers de personnes « au contact » continuent, y compris en cette mi-janvier 2021. Personne ou presque n'évoque le lien possible

avec la recrudescence du virus alors que sont interdits à la grande majorité des citoyens des activités semblant présenter plus ou moins les mêmes risques : stations de ski, restaurants, lieux culturels...

Certes, cette situation catastrophique est la conséquence de nombreux choix politiques et d'aveuglement sociétal qui permet de relativiser l'adhésion individuelle au respect des lois et malgré leur multiplication. Ceux qui ont la responsabilité de décider n'osent plus décider, à la fois inhibés par la culture ambiante d'être accommodants et la peur d'être attaqués en justice... grâce aux lois votées les années antérieures bien souvent par démagogie par les hommes politiques les ayant précédés. Ainsi, les termes « *volontariat* » et « *pédagogie* » utilisés dans la communication gouvernementale symbolisent l'ampleur de cette absence d'autorité (Cf. [Interview du général Cavallier sur Atlantico du 22 mars 2020](#)) pour imposer la volonté collective aux minorités rétives, d'autant que l'administration ne suit pas. Le « *spoil* » système des hauts responsables de l'administration évoqué lors de l'arrivée du président Macron n'a pas vraiment été significatif mais il est tout aussi indécent de demander l'exemplarité de la « *France d'en haut* » alors que celle d'en bas n'existe pas toujours.

Se pose la question des exigences d'efficacité que les citoyens sont en droit d'attendre des 5,2 millions de fonctionnaires des trois fonctions publiques (de l'État 2,3 millions, territoriale 1,8 et hospitalière 1,1), un chiffre significatif sur les 30 millions d'actifs français, chômeurs compris. Le « *privé* » et le citoyen de base n'ont-ils pas été plus efficaces en recherchant à faire face bien souvent spontanément et gratuitement : fabrication de masques, de blouses de protection, dons de repas, de matériel... Comment comprendre ce manque de reconnaissance sur l'efficacité du privé au profit d'une image surfaite de l'implication de l'administration ?

Dès le début de la crise, les entreprises ont en effet réorienté sans directive administrative, en bref avec esprit d'initiative et adaptation « *au terrain* », les chaînes de fabrication par exemple pour produire du gel hydroalcoolique dont on oublie aujourd'hui la pénurie initiale (Cf. [Le Figaro du 18 mars 2020 : Le temps de l'effort de guerre](#)). Par son réseau logistique et sa connaissance de la Chine, LVMH obtient et achète plusieurs centaines de respirateurs, 40 millions de masques (Cf. [Site de LVMH, 16 avril 2020](#)), information vite estompée. L'innovation a aussi été grande pour pallier le déficit d'équipements pour se protéger, alléger la charge du personnel soignant (nombre et effort physique) dans la manipulation des personnes sous respirateur (sans préjuger du succès de cette innovation), adapter le commerce et l'enseignement aux nouvelles contraintes. Cet effort notamment des entreprises a été vite effacé par un discours récurrent dans le domaine hospitalier sur « *l'absence de moyens* » revendiqués bien des mois avant la pandémie. Faut-il rappeler que des hôpitaux publics ont refusé l'aide des cliniques privées dans les premières semaines de la crise, témoignage de l'idéologie qui domine souvent notre société ?

De fait, malgré tous les satisfécits exprimés à travers la communication gouvernementale, une partie de l'administration d'Etat n'a pas été totalement présente au service des administrés dans les premiers mois de la crise. Or, la mission ne doit-elle pas primer ? Hors service hospitalier, combien de fonctionnaires sont-ils restés à leur poste comme par exemple à La Poste ? Comment peut-on croire qu'il y a vraiment eu 100 000 policiers et gendarmes pour faire appliquer le couvre-feu compte des effectifs existants – 350 000 si personne n'est malade,

en récupération, en formation... et du fonctionnement normal notamment de la police. Peut-on accepter ces comportements comme ces C.R.S. évoquant un droit de retrait pour ne pas remplir leur mission de sécurité publique face à la menace du coronavirus, ou prétextant un arrêt maladie comme à Grenoble où 95% des policiers étaient en arrêt-maladie fin mars 2020 ? La Direction générale de l'administration et de la fonction publique devait finalement rappeler que les fonctionnaires, « *ne peuvent légitimement exercer leur droit de retrait, au seul motif d'une exposition au virus à l'origine de l'épidémie* ».

Ne restons pas uniquement sur une appréciation totalement négative. La mobilisation des fonctionnaires du ministère de l'économie et des finances pour répondre aux défis économiques de la crise est une réalité qui ne peut être ignorée. Sans aucun doute, un certain nombre de fonctionnaires sont restés fidèles au poste. Une enquête post-crise devra préciser précisément et objectivement la réalité de cet engagement de l'administration qui, dans ma perception d'aujourd'hui, me paraît bien insuffisant.

.*

Une fausse mobilisation des moyens de l'État

Cette incapacité à agir a nui à un engagement total et organisé comme cela aurait dû être le cas en temps de guerre. La gêne de la ministre des armées est perceptible lorsque ce questionnement est évoqué ([Cf. Lignes de défense du 11 janvier 2021](#)). Ne pas faire appel notamment aux armées a été effectivement un choix éminemment politique et sans doute regrettable. Symbole de l'autorité de l'Etat pour le citoyen en situation extrême, leur engagement a représenté essentiellement un outil de communication en début de crise dont l'utilité opérationnelle a vite été écartée et succincte ([Cf. Engagement du Service de Santé des Armées, numéro spécial d'Actu Santé, été 2020](#)). Elles ont contribué à la sécurité des convois de masques, en évacuant quelques malades permettant une couverture médiatique importante ([Cf. Ministère des Armées, « Le ministère des Armées face au Covid-19 »](#)). Les marins-pompiers de Marseille interviennent encore aujourd'hui.

Surtout, compte tenu de l'échec de la planification des opérations anti-covid, pourquoi les états-majors interarmées des zones de défense qui disposent d'une capacité de planification des opérations, des spécialistes en logistique n'ont-ils pas été activés ? Or, ces EMIAZD travaillent en temps normal avec les préfets de zone de défense. Si nous étions en guerre, n'était-il pas pertinent de s'appuyer sur ces structures zonales du temps de crise comme cela est rendu possible par les textes. Est-ce en raison de l'ignorance de leur existence ou par le souci de laisser croire que l'administration « *savait* » faire ? Alors, pourquoi avoir fait appel à un cabinet civil comme le cabinet Mc Kinsey, à un coût certain ?

De même, le service de santé des armées dispose de près de 18 000 personnels dont 3 000 réservistes ([Cf. Chiffres et organisation du DCSSA](#)), renforcés à terme par les cadets de la santé recrutés parmi les étudiants en médecine ([Cf. Octobre 2020, les cadets de Santé](#)),

environ 2000 médecins, huit hôpitaux militaires, certes beaucoup plus utilisés par la société civile, le militaire étant en général bien portant au point d'ailleurs que les priorités en vaccination ne semblent pas le concerner aujourd'hui. Selon la ministre des armées, ce n'est pas à « *l'ordre du jour* ». Des pertes acceptables ? ([Cf. Lignes de défense du 11 janvier 2021](#))

Pourtant la DCSSA a une efficacité reconnue ([Cf. Le Monde du 06 janvier 2021, « A la fin du XIX^e siècle, la médecine militaire est devenue un laboratoire de la lutte contre les épidémies »](#)). Les armées ont su monter un élément militaire de réanimation (EMR) à Mulhouse dès mars 2020 sans que son développement ne se poursuive apparemment dans l'objectif d'anticiper une surcharge de patients pourtant évoquée pour justifier aujourd'hui les restrictions ? Pour obtenir une vaccination plus rapide de la population, pourquoi les médecins militaires n'ont-ils pas été appelés en renfort et les armées sollicitées pour créer des centres de vaccination ? Ce n'est quand même pas la guerre du Mali qui ponctionne tous nos moyens même si le service de santé des armées est soumis à une perte de capacités. Le Haut Comité d'évaluation de la condition militaire considérait dans son treizième rapport en 2019 ([Cf. 13^e rapport sur la mort, la blessure, la maladie](#)) que la sauvegarde des capacités du SSA, et même leur renforcement, était une nécessité. Son apport opérationnel serait menacé et la capacité de la France à intervenir sur des théâtres d'opérations risquerait d'être rendue plus difficile. La pandémie serait-elle une confirmation de cette situation ?

.*

Pour conclure, alors que la société française, les individus, le secteur privé notamment à travers les entreprises de toute taille, montrent jour après jour qu'ils se mobilisent afin de suppléer les carences de l'État. En revanche, celui-ci affiche son inefficacité dans beaucoup . Or, l'État n'existe que pour résoudre les problèmes collectifs notamment en cas de crise majeure.

La crise du coronavirus montre cruellement que l'administration n'est plus capable de faire face. La cause de cette incurie n'en est-elle pas dans une administration en partie sclérosée, qui a oublié le service de l'État et donc des administrés ? Jamais remise en question, elle fonctionne pour elle-même. D'ailleurs, combien de hauts fonctionnaires ont-ils été limogés dans le cadre de cette crise comme Joffre l'avait fait pour les généraux incapables en 1914 d'être efficaces face aux Allemands ?

Notre administration bureaucratisée doit être réformée en profondeur et privilégier, non la sécurité de l'emploi, mais le service du public. Celui qui sert (et non qui est employé) dans une administration au moins dans la fonction publique d'Etat doit avoir cet objectif, la fonction publique hospitalière ayant largement fait ses preuves. Cela signifie la fin « *d'un emploi à vie* », suivant ainsi l'exemple des armées qui emploient 65 et 70% de contrats courts. Le fonctionnaire devrait être évalué en cours de carrière tous les dix ans par exemple sur son apport professionnel au fonctionnement de l'administration. Il peut toujours être rétorqué que cela existe. Le résultat ne semble pas probant aujourd'hui. Le changement serait que le résultat conditionnerait son maintien dans la fonction publique. En outre, une incitation forte à la mobilité professionnelle et géographique serait établie en lien avec cette évaluation.

En bref, cette adéquation de la fonction publique aux crises à venir devrait sans aucun doute faire l'objet d'un rapport parlementaire bien avant les élections de 2022 afin d'en inclure les orientations dans les programmes électoraux. Il s'agit désormais de construire, sans doute progressivement, une administration adaptée, réactive, motivée, efficace au service des administrés mais aussi au service des gouvernants. Ceux-ci ne me semblent pas être les seuls fautifs de cette mauvaise gestion de la crise.